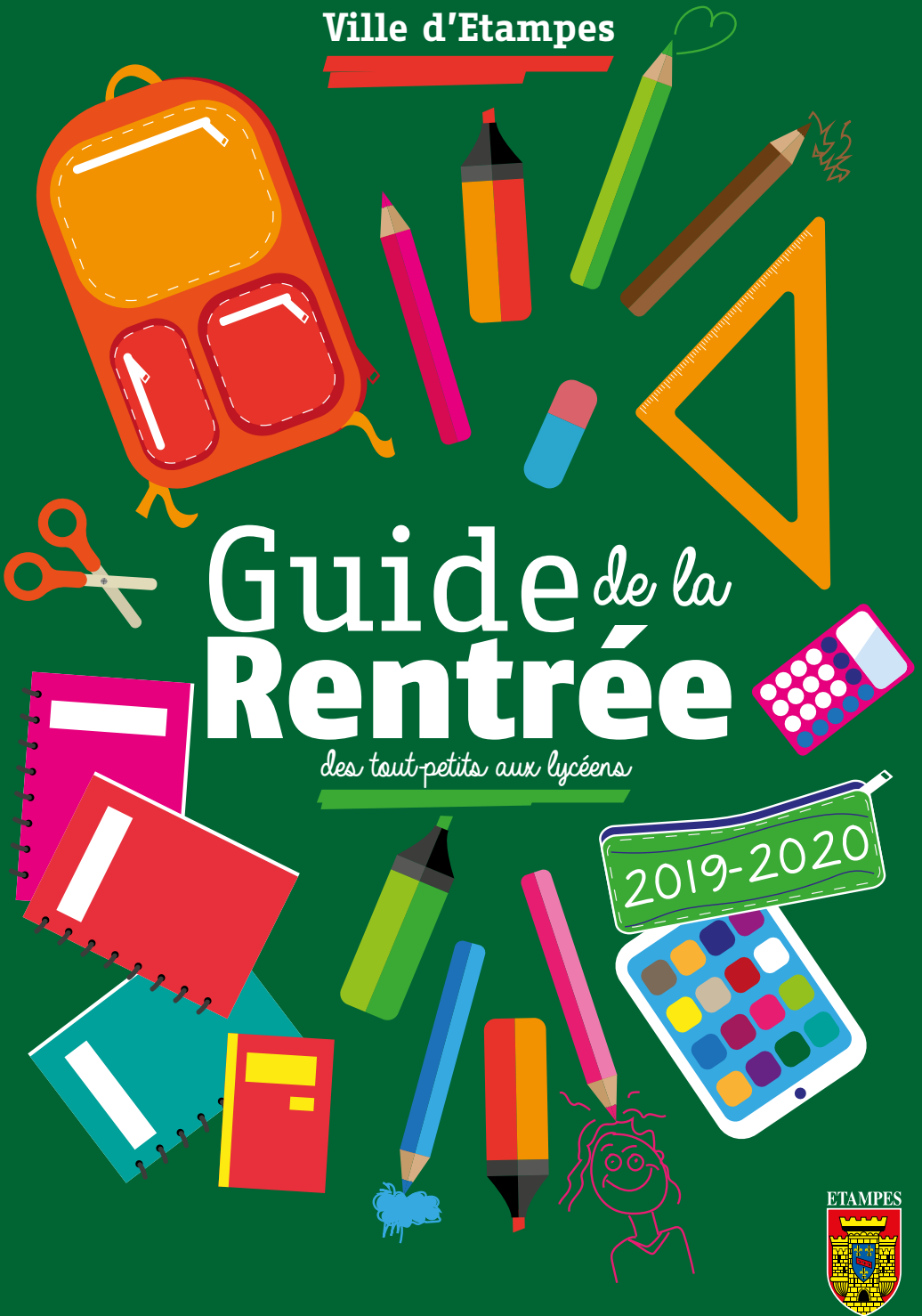


Ville d'Etampes



# Guide de la Rentrée

*des tout-petits aux lycéens*



# Sommaire

## ● NOUVEAU ! LE GUICHET UNIQUE 3

## ● LES DÉMARCHES OBLIGATOIRES

- Calcul du quotient familial. 4
- Restaurant scolaire 4
- Le Portail famille 5
- Ecole maternelle et élémentaire 5-6
- Inscription aux transports 6
- Point info transports 7

## ● DATES DES VACANCES SCOLAIRES

- Les vacances scolaires 2019-2020 - Zone C 8

## ● LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE

- Les écoles maternelles 9
- Les écoles élémentaires 9
- Les collèges 10
- Les lycées 10
- Les établissements privés spécialisés 10
- Les associations de parents d'élèves 10

## ● AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

- L'accueil périscolaire 11
- L'école multisports 11-12
- Les études dirigées 12
- NOUVEAU ! Sports- Loisirs - Quartiers 12
- Les classes d'environnement 12

## ● L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET DES FAMILLES !

- Le programme de Réussite éducative 13
- Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) 14-15
- Le Réseau d'Education Prioritaire 15
- Le Service Minimum d'Accueil (SMA) 15
- Le BIJ (Bureau Information Jeunesse) 16>18
- Les antennes du BIJ 19
- L'Espace Public Numérique d'Etampes (EPN) 20-21
- Le C.I.O (Centre d'Information et d'Orientation) 21
- Le PAEJ Point Accueil Ecoute Jeunes 22
- Le Centre de Protection Maternelle Infantile 22

- Le Centre de Planification et d'Education Familiale du Conseil départemental de l'Essonne 22
- L'Atelier Groupe famille 23
- Le jardin partagé 23
- L'Atelier Groupe famille 23

## ● LES AIDES BIENVENUES

- L'Allocation Etampoise de Rentrée 24
- La cantine à 0,15 € 25
- Les aides de la Caisse des Ecoles 25
- Le dispositif « Coup de pouce » 26
- Le Pass'Rentrée 26
- Les aides supplémentaires 26
- Les permanences de la Caf 26-27
- Les aides attachées au collège et au lycée 27
- Obtenir une bourse 27
- Fonds sociaux 27
- Les Bons plans 27
- Le ticket loisirs Région 28
- Le tremplin Citoyen du Département 28
- Le Dispositif Culture du Cœur 28

## ● JEUNES CITOYENS

- Le Conseil Municipal Jeunes 29

## ● S'AMUSER, SE DÉTENDRE

- Les Accueils de loisirs pour les mercredis et les vacances 30
- Les Accueils de loisirs des Maisons de Quartier 30-31
- Les Maisons de Quartier 31-32
- Pôle de proximité et de services 33
- Le Pôle de développement culturel des quartiers 33
- Le studio de répétition 33
- Le service Animation du patrimoine 33
- Le Musée intercommunal d'Etampes 33
- Les Archives municipales 34
- L'Atelier d'Arts plastiques 34
- Le Théâtre intercommunal 35
- CinEtampes 35
- Le Conservatoire de musique 36
- La Bibliothèque Diane-de-Poitiers 36
- La Bibliothèque Ulysse 37
- Lire et faire lire 37

## ● LES RÈGLES DE VIE EN COMMUNAUTÉ

- La pause déjeuner 38
- Protection des mineurs de moins de 13 ans 38

*Nouveauté*

# Un guichet unique pour toutes vos démarches

## ● UNE NOUVELLE ADRESSE POUR LES ACTIVITÉS ET LES LOISIRS EXTRA-SCOLAIRES

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonnes (CAESE) a mis en place un guichet unique qui rassemble tous les services de l'Agglomération destinés aux familles, à l'Enfance et à la Petite enfance afin de les accompagner et les informer au mieux dans leurs démarches administratives concernant :

- Les structures d'accueil de la Petite enfance.
- Les différents modes de garde (individuels ou collectifs).
- Les actions de soutien à la parentalité (café des parents, TourneSol).
- Les études dirigées.
- Le périscolaire.
- Les accueils de loisirs.
- Les piscines intercommunales (cours de natation, aquagym).
- Le Conservatoire intercommunal (uniquement pour la facturation).

### Un seul lieu, un seul numéro :

13 rue Saint-Antoine - 91150 Etampes

Tél. : 01 64 59 27 27



### Horaires d'ouverture

Les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h puis de 13 h 30 à 17 h.

Le mardi de 8 h 30 à 12 h puis de 13 h 30 à 19 h (17 h pendant les vacances scolaires).

Le jeudi de 8 h 30 à 12 h.



### A savoir

Le guichet unique va également être équipé d'un espace numérique afin de permettre aux administrés d'accéder au Portail famille, le service en ligne gratuit proposé par la Communauté d'Agglomération pour accomplir l'intégralité des différentes formalités est disponible depuis [www.caese.fr](http://www.caese.fr) et [www.etampes.fr](http://www.etampes.fr)

# Les démarches obligatoires



## ● CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL POUR 2020

### ! Important

**Votre quotient ainsi que les tarifs appliqués sont valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.**

#### **Le calcul du quotient :**

Pour 2020, il sera obligatoire de le refaire calculer. Pour cela, dès réception de votre avis d'imposition 2019 (sur les revenus de 2018), et au plus tard le 13 décembre 2019, vous devrez le faire parvenir au service facturation, accompagné de l'attestation de paiement de prestations familiales (CAF, MSA...).

**Pour tout autre modification de votre situation, il suffit de faire parvenir les justificatifs en se connectant sur le portail famille :**

<https://www.espace-citoyens.net/portailfamilledeletampois/espace-citoyen/>

**En cas de changement d'adresse, de téléphone, signalez le sur le Portail famille ou au 01 69 92 13 13 ou par mail : [portail.famille@mairie-etampes.fr](mailto:portail.famille@mairie-etampes.fr)**

**Pour toutes informations complémentaires :** service facturation 01 69 92 13 13.

## ● RESTAURANT SCOLAIRE

### ! Important

**L'accès au restaurant scolaire nécessite une inscription préalable que ce soit à la journée, à la semaine, au mois ou pour l'année scolaire.**

**Les réservations des repas des enfants doivent donc impérativement être effectuées avant le 23 août.**

### 📄 A noter :

**Toute réservation ou annulation doit être effectuée 48 h à l'avance. Indispensable, cette démarche permet en premier lieu de veiller à la sécurité de l'enfant dont la présence au sein de l'établissement scolaire sur le temps du midi sera, par cette réservation, assurée.**

Elle optimise également la gestion de la Cuisine municipale en certifiant à l'avance le nombre de repas à produire.

## ● LE PORTAIL FAMILLE :

**Pratique au quotidien, le Portail famille avec son espace sécurisé et personnalisé permet aux parents de :**

- > Faire des demandes de place pour les tout-petits au sein des structures Petite enfance.
- > D'inscrire, de modifier ou d'annuler les jours de présence des enfants scolarisés en maternelle et élémentaires aux activités de la Ville et de la CAESE, restaurant scolaire d'Etampes...
- > Gérer les coordonnées personnelles et les factures.
- > Effectuer les paiements en ligne.

**Pour les familles n'ayant pas d'accès Internet, il est possible de consulter le Portail famille au sein des Espaces Publics Numériques étampois :**

→ **QUARTIER DE GUINETTE – ESPACE ZARAFÀ**

avenue des Meuniers – Tél. : 01 60 80 00 44

→ **QUARTIER SAINT-MICHEL – ESPACE CAMILLE-CLAUDEL**

119 bis, bd Saint-Michel – Tél. : 01 69 95 50 00

→ **QUARTIER CENTRE-VILLE – BIJ**

12, rue Magne – Tél. : 01 69 16 17 60

Pour effectuer vos démarches, vous pouvez également vous rendre au service facturation.

**Pour vous connecter au Portail famille :** [www.mairie-etampes.fr](http://www.mairie-etampes.fr) ou [www.caese.fr](http://www.caese.fr)

## PENSEZ AUX INSCRIPTIONS

**La scolarité en école élémentaire est obligatoire à partir de 6 ans. Les écoles maternelles quant à elles accueillent les enfants dès 3 ans.**

→ **A l'école maternelle :**

Pour une rentrée en septembre, les inscriptions sont recueillies dès le mois de novembre de l'année précédente.

→ **A l'école élémentaire :**

Les enfants entrant au Cours Préparatoire en septembre sont inscrits dès le mois de mars.

**Documents nécessaires à l'inscription :**

- > Livret de famille ou acte de naissance.
- > Extrait du jugement de divorce ou de séparation si nécessaire.
- > Justificatif de domicile (quittance de loyer, taxe d'habitation, acte notarié ou dernier avis d'imposition).
- > Coordonnées téléphoniques personnelles et professionnelles des parents.
- > Carnet de vaccinations de votre enfant.
- > Numéro d'assurance responsabilité civile.
- > Numéro d'allocations familiales.

**Si vous êtes hébergé, il est impératif de fournir les documents suivants : une attestation d'hébergement et un justificatif de domicile (quittance de loyer ou impôts locaux) de la personne qui héberge, ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité.**



**A savoir**

### **DÉDOUBLEMENT DES CP ET CE1**

Depuis la rentrée de septembre 2018, les élèves scolarisés en CP dans les établissements en zone de Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) bénéficient d'un taux d'encadrement inédit : un professeur pour environ 12 élèves. A compter de la rentrée de septembre 2019 cette mesure est reconduite et inclut les élèves scolarisés en CE1.

### **● AU RESTAURANT SCOLAIRE :**

**Les repas sont élaborés par la Cuisine centrale. Les menus sont validés par une diététicienne et sont consultables sur le site Internet de la Ville d'Etampes.**

**[www.mairie-etampes.fr](http://www.mairie-etampes.fr) > outils pratiques.**



**A savoir**

**Chaque mois dans les écoles maternelles et élémentaires, un repas bio est servi. A chaque session, un établissement scolaire différent accueille une animation pour expliquer cette démarche.**

### **● AUX TRANSPORTS :**

**Les élèves de maternelle et élémentaire, devant emprunter les transports scolaires doivent être titulaires d'un titre de transport « la carte Scol'R ».**

Toutes les informations concernant la carte Scol'R pour l'année scolaire 2019/2020 ainsi que les modalités d'inscription sont consultables sur [www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/circuits-speciaux-scolaires/](http://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/circuits-speciaux-scolaires/)

Il est également possible de se déplacer au Point Info Transports pour obtenir un imprimé de demande de carte scolaire « circuit spécial scolaire ». Une fois rempli, ce document devra être déposé au Point info Transport accompagné du règlement.

Le paiement de la carte Scol'R pourra être effectué auprès du Point Info Transports en espèces, chèque ou carte bancaire.

Pour l'année 2019/2020 la participation des familles **s'élève à 128 € par enfant**. Ce montant est fixé par Ile de France Mobilités et le Conseil départemental.

50 % de ce montant est pris en charge par la mairie d'Etampes sur présentation : du titre de transport accompagné de la photo de l'élève, d'un justificatif de domicile (quittance de loyer de moins de 3 mois ou de la taxe d'habitation), du livret de famille, d'une pièce d'identité en cours de validité du responsable nommé sur la demande du titre de transport,

**Une aide supplémentaire pouvant atteindre 100 % peut être accordée par le CCAS sous conditions.**



### A savoir

**Carte « IMAGINER » pour les collégiens, lycéens et les étudiants les inscriptions se font sur [navigo.fr](http://navigo.fr)**



### Où faire ces démarches ?

#### ● POINT INFO TRANSPORTS

Avenue du Marché-Franc - 01 69 92 13 17.

**Jours et heures d'ouverture :** lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

**Jeudi :** de 8 h 30 à 12 h.



### C'est obligatoire

**Les vaccins obligatoires :** DT-Polio (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite). D'autres sont vivement recommandés (ROR - Rougeole - Oreillons - Rubéole) et Coqueluche.

> **Les dates de rappel sont également importantes.**

> **L'assurance scolaire est vivement conseillée pour couvrir les dommages occasionnés ou subis par votre enfant lors d'activités proposées par son établissement scolaire (visite, voyage, activités périscolaires).**

*Nouveauté 2019*

**Extension du groupe scolaire Jacques-Prévert avec la création de 5 classes supplémentaires ainsi que la réfection du restaurant, de l'office, et la mise en place d'équipements d'accessibilité.**

**L'école maternelle Jean-de-La-Fontaine disposera d'une classe supplémentaire à la rentrée de septembre 2019.**

# Dates des vacances scolaires 2019-2020

Zone C



• **Toussaint 2019**

Du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2019.



• **Noël 2019**

Du samedi 21 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020.



• **Hiver 2020**

Du samedi 8 février au dimanche 23 février 2020.



• **Printemps 2020 (Pâques)**

Du samedi 4 avril au dimanche 19 avril 2020.



• **Été 2020 (grandes vacances)**

Samedi 4 juillet.



# Les établissements scolaires de la ville



## LES ÉCOLES MATERNELLES

### Ecole Elsa-Triolet

91, boulevard Saint-Michel.  
Tél. : 01 64 94 33 80.

### Ecole Éric-Tabarly

5, avenue de l'Atlantique.  
Tél. : 01 69 16 14 62.

### Ecole Hélène-Boucher

30 bis, rue Saint-Martin.  
Tél. : 01 64 94 08 33.

### Ecole Louise-Michel

Rue Salvador-Allende.  
Tél. : 01 64 94 65 07.

### Ecole Jacques-Prévert

Avenue des Meunier.  
Tél. : 01 64 94 23 81.

### Ecole Jean-de-La-Fontaine

Rue Jean-Etienne-Guettard.  
Tél. : 01 64 94 30 85.

### Ecole Le Port

Place du Port.  
Tél. : 01 64 94 08 84.

### Ecole le Petit Prince

19, mail Antoine-de-Saint-Exupéry.  
Tél. : 01 64 55 80 93.

### Ecole Marie-Curie

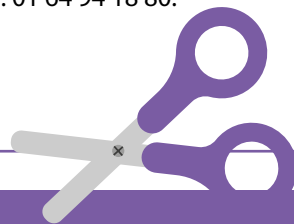
2, impasse du Prateau.  
Tél. : 01 64 94 03 78.

### Ecole Pauline-Kergomard

18, rue de Valory.  
Tél. : 01 64 94 04 66.

### Ecole Simone-de-Beauvoir

Rue du Pont-Saint-Jean.  
Tél. : 01 64 94 18 80.



## LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

### Ecole André-Buvat

20 bis, rue Saint-Martin.  
Tél. : 01 64 94 06 56.

### Ecole Eric-Tabarly

5, avenue de l'Atlantique.  
Tél. : 01 69 16 14 51.

### Ecole Hélène-Boucher

6, rue de la Porte brûlée.  
Tél. : 01 64 94 06 95.

### Ecole Jacques-Prévert

Avenue des Meuniers.  
Tél. : 01 64 94 39 61.

### Ecole Jean-de-La-Fontaine

Rue Jean-Etienne-Guettard.  
Tél. : 01 64 94 10 10.

### Ecole Le Port

Place du Port.  
Tél. : 01 64 94 04 22.

### Ecole Les Prés

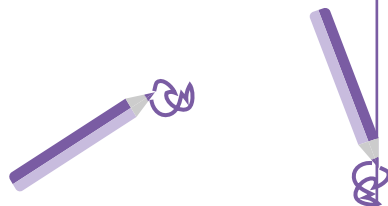
15, promenade des Prés.  
Tél. : 01 64 94 14 39.

### Ecole Louis-Moreau

126, rue Saint-Jacques.  
Tél. : 01 64 94 08 82.

### Ecole Le Petit Prince

19, mail Antoine-de-Saint-Exupéry.  
Tél. : 01 64 55 80 90.



## LES COLLÈGES

### **Collège Guettard**

20, rue Saint-Antoine.  
Tél. : 01 64 94 40 18.

### **Collège de Guinette**

Avenue des Meuniers.  
Tél. : 01 64 94 22 84.

### **Collège Marie-Curie**

54, boulevard Berchère.  
Tél. : 01 64 94 87 55.

## LES LYCÉES

### **Lycée Geoffroy-Saint-Hilaire**

4, avenue Geoffroy-Saint-Hilaire.  
Tél. : 01 69 92 17 70.

### **Lycée Professionnel Nelson-Mandela**

8, rue Julien-Pranville.  
Tél. : 01 69 92 15 15.

## LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ET SPÉCIALISÉS

### **Institution Jeanne-d'Arc (de la maternelle au lycée)**

11, boulevard Henri-IV  
Tél. : 01 69 16 14 40.

### **Maison Familiale Horticole de L'Essonne Verte**

Domaine de Vauroux – Rue du Professeur Tubiana BP162.  
Tél. : 01 64 94 75 75.

## LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

### **AEEP :**

155, rue de la République  
Présidente : M. Moïse MOUDIO  
Tél. : 06 24 39 83 54.  
Peep.etampes@wanadoo.fr

**ALPERE** (Association laïque de Parents d'Élèves de la Région d'Etampes)  
Séverine MAYOL et Syma TAFRESHI RAD  
association.alpere@gmail.com

**APEL** (Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre)  
jda.apel.etampes@orange.fr

**FCPE** Conseil local du Centre-Ville  
Mme Ingrid GUINARD  
Tél. : 06 77 37 33 03.

**Conseil local du collège Guettard**  
Mme Laure BOUTARD  
Tél. : 06 89 94 47 00.

**Conseil local du collège de Guinette**  
M. Blondel MOUDIO PRISO  
blondelmoudiopriso@yahoo.fr

### **Conseil local du collège Marie-Curie**

Mme Sophie D'HAESE  
Tél. : 06 24 99 41 21.

### **Conseil local lycée Geoffroy-Saint-Hilaire**

Mme Isabelle LINTANF  
Tél. : 01 60 80 97 07.  
lycee.etampes.fcpe@gmail.com

### **Conseil local du Plateau de Guinette**

M. Philippe FOURCAULT  
Tél. : 01 64 94 39 28.  
philippe-fourcault@orange.fr

### **Conseil local FCPE**

Saint-Martin  
Mme Sophie D'HAESE  
Tél. : 06 24 99 41 21.

### **Union locale FCPE**

Mme Marion VANCON  
Tél. : 06 12 54 29 63.  
Mme Laetitia DARRIBERE  
Tél. : 06 08 16 51 16.

# Avant et après l'école



## ● L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



### Service Enfance de la CAESE

13, rue Saint-Antoine - 01 64 59 27 27

**L'accueil périscolaire permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Il est ouvert à tous les enfants.**

Adapté aux contraintes horaires des parents, ce service propose la prise en charge des enfants par des animateurs diplômés de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne qui proposent chaque jour des activités ludiques et des moments de détente.

**Les différents lieux d'accueils sont les suivants ; ils sont ouverts dès 7 h, et après les heures de classe jusqu'à 19 h :**

Éric-Tabarly, Hélène-Boucher, Jean-de-la-Fontaine, Le Petit Prince, Le Port, Louis-Moreau, Louise-Michel, Pauline-Kergomard.



**Un formulaire sanitaire est à remplir et un certificat médical est à fournir.**

## ● L'ÉCOLE MULTISPORTS



### Service des sports

Espace des associations Waldeck-Rousseau - Allée du Dr Bourgeois  
01 69 94 01 96 - educ.sportifs@mairie-etampes.fr

**L'Ecole Multi Sports encadrée par des éducateurs sportifs diplômés permet aux enfants de développer leurs capacités physiques et psychomotrices par la découverte de disciplines sportives telles que : football, basket-Ball, handball, jeux de raquettes, athlétisme, acrosport, rugby...**

**Elle regroupe 3 activités en fonction de l'âge des enfants :**

> **Le BB Gym pour les enfants de 15 mois à 3 ans :** Espace sportif municipal Louis-Blériot, le vendredi matin de 9 h à 10 h et de 10 h à 11 h .

> **L'Veuil Multi Sports pour les 3/5 ans :** Centre sportif Michel Poirier, le mercredi matin de 9 h à 9 h 45.

> **L'Ecole Multi Sports pour les 6/12 ans :** Centre sportif Michel Poirier, le mercredi matin de 10 h à 12 h.

Nouveau

## ● SPORTS-LOISIRS-QUARTIERS

L'activité Sports-Loisirs-Quartiers encadrée par des éducateurs sportifs diplômés a pour objectifs la pratique et la découverte de disciplines sportives, l'utilisation du sport comme moyen d'insertion, de socialisation et de développement personnel pour les jeunes.

Les activités se déroulent au Centre sportif Michel-Poirier :

> **Le mercredi après-midi** : de 15 h à 17 h, pour les jeunes de 8 à 14 ans.

> **Pendant les vacances scolaires** : de 14 h 30 à 16 h, pour les jeunes de 8 à 14 ans, et de 16 h à 17 h 30 pour les + de 15 ans.

## ● LES ÉTUDES DIRIGÉES

Les élèves peuvent faire leurs devoirs et réviser les cours de la journée avec l'aide d'un enseignant ou d'un animateur diplômé, au sein même des écoles élémentaires après les heures de classe. Ce service est proposé par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE).

## ● LES CLASSES D'ENVIRONNEMENT

 Contact

Service scolaire

Avenue du Marché-Franc

Tél. : 01 69 92 13 13

**Ces classes sont organisées par la Ville (vis-à-vis des différents projets proposés par les équipes enseignantes) et sont destinées aux élèves de CM2.**

Ainsi, en 2019, 147 élèves ont bénéficié des classes d'environnement.

 A savoir

**La participation financière est fixée selon votre quotient familial.**



# L'accompagnement des jeunes et des familles !



## Le saviez-vous ?

Toutes les écoles élémentaires de la Ville sont dotées d'un équipement haute performance comprenant des tablettes, des pc portables, des vidéoprojecteurs, des bornes wifi mobiles...

## ● LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

### Contact

**Service « Réussite éducative »**

Centre social Jean-Carmet

1, avenue des Noyers-Patins - 01 60 80 05 29

**Accompagner dès la maternelle les enfants, les ados et leurs familles.**

### Qu'est-ce que c'est ?

Un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins, en dehors des heures de classe et gratuit pour les familles.

### Pourquoi ?

- > Pour une meilleure réussite dans son parcours de vie.
- > Pour l'épanouissement personnel de l'enfant.
- > Pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

- > Rencontre avec les parents et les partenaires.
- > Proposition d'un parcours d'accompagnement par une équipe composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs, de psychologue et d'une cheffe de service.
- > Accompagnement par les référents tout au long du parcours.
- > Rencontre régulière avec la famille de l'enfant.

### Les principaux partenaires :

L'Éducation nationale, la Maison Départementale des Solidarités, les centres sociaux, le CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)...

## ● LE CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Solidarité)

### Contacts

#### → Centre social Jean-Carmet

1, avenue des Noyers-Patins  
Tél. : 01 60 80 05 59

#### → Centre social Camille-Claudel

119 bis, boulevard Saint-Michel  
Tél. : 01 69 95 50 00

#### → Centre social Croix-de-Vernailles

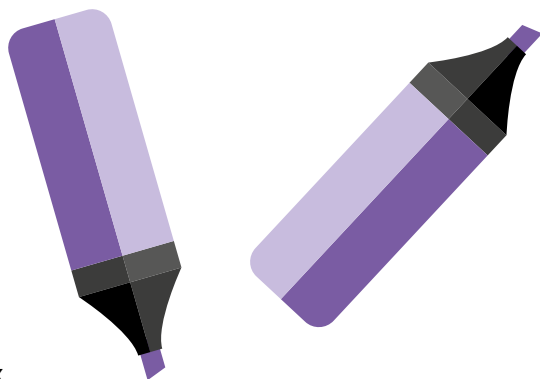
16, 17,19, rue Jean-Etienne-Guettard  
Tél. : 01 69 95 13 60

#### → Pôle de proximité du Moulin à Peaux

5 ter, boulevard Pasteur  
Tél. : 01 82 92 00 06

**Accessible aux élèves de CP jusqu'à la terminale, le CLAS leur permet de bénéficier d'une aide aux devoirs et d'une méthodologie particulière pour l'apprentissage scolaire.** Ils peuvent également participer à des activités culturelles et sociales.

Les élèves sont encadrés par des animateurs d'un niveau d'étude supérieur et les cours de soutien se déroulent sur 4 sites.



### Le Centre social Jean-Carmet

#### → Accompagnement à la scolarité

**Elémentaires :** les lundis, mardis, jeudis de 17 h à 18 h 30.

**Collèges et lycées :** les lundis, mardis, jeudis de 17 h 30 à 19 h.

#### → Atelier culturel

**Elémentaires :** le vendredi de 17 h à 18 h 30.

**Collégiens lycéens :** le vendredi de 17 h 30 à 19 h.

### Le Centre social Camille-Claudel

#### → Accompagnement à la scolarité

**Elémentaires :** les lundis, mardis et jeudis, de 16 h 45 à 18 h.

**Collèges et Lycées :** les lundis, mardis et jeudis, de 17 h 45 à 19 h.

#### → Atelier culturel

**Pour les élémentaires :** le vendredi de 16 h 45 à 18 h.

**Pour les collégiens et lycéens :** le vendredi de 17 h 45 à 19 h.

## Le Centre social Croix-de-Vernailles

### → Accompagnement à la scolarité

**Elémentaires :** les lundis, mardis et jeudis, de 16 h 30 à 17 h 30.

**Collèges et lycées :** les lundis, mardis et jeudis de 17 h 30 à 19 h 30 (deux fois une heure).

### → Atelier culturel

Le vendredi.

**Elémentaires :** de 16 h 30 à 17 h 30.

**Collèges et Lycées :** de 17 h 30 à 19 h 30 (deux fois une heure).

## Le Pôle de proximité du Moulin à Peaux

### → Accompagnement à la scolarité

**Uniquement pour les élémentaires :** les lundis, mardis et jeudis de 17 h à 18 h 30.

### → Atelier culturel

**Uniquement pour les élémentaires :** le vendredi de 17 h à 18 h 30.



### A noter :

**Les ateliers culturels sont élaborés par l'équipe encadrante et les différents services de la Ville tels que le BIJ ou le Musée et portent sur différentes thématiques.**



### A savoir

**Le service de cette prestation est de 2 € par trimestre soit 6 € à l'année.**

## ● LE RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE :

**Les écoles maternelles Elsa-Triolet, Simone-de-Beauvoir, les 4 groupes scolaires : Le Petit Prince, Jean-de-La-Fontaine, Jacques-Prévert et Eric-Tabarly, ainsi que le collège de Guinette forment le Réseau d'Éducation Prioritaire.**

Par le biais d'effectifs réduits, ce dispositif permet de renforcer l'accompagnement et le soutien scolaire et de favoriser ainsi la réussite des enfants.

## ● LE SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA) :

**Le SMA est encadré par des animateurs diplômés de la Communauté d'Agglomération de L'Etampois Sud-Essonne qui proposent aux enfants une multitude d'activités.**

Mis en place avant que la loi de 2008 ne le rende obligatoire, ce service, qui respecte le droit de grève, s'applique dans les écoles maternelles et élémentaires les jours de grève dans l'Éducation nationale.

## ● LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ) :



### BIJ – Espace Centre Ville

12, rue Magne - 01 69 16 17 60 - [bij@mairie-etampes.fr](mailto:bij@mairie-etampes.fr)

Toutes les actions et activités du BIJ sur **Facebook** : BIJ ETAMPES et sur **Twitter** : BIJetampes91  
Inscription au BIJ ou par mail pour recevoir notre newsletter mensuelle.



### Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h (fermé le jeudi matin).

### Le BIJ, un espace ressource pour tous !

Pour s'informer et être accompagné dans différentes démarches utiles à un parcours, ce service de la Ville (label du réseau national IJ) propose un accueil sans rendez-vous.

Les services proposés sont en lien avec des sujets d'actualité jeunesse, et peuvent prendre la forme d'actions collectives, de stages, d'ateliers, de visites d'entreprises, de forums, d'entretien individuel ou collectif. Le BIJ répondra sur les soutiens qui peuvent être mis en place, quelles que soient les questions ou les interrogations sur le parcours.

## EXEMPLES DES DISPOSITIFS SOUTENANT LES PARCOURS DES JEUNES

### → APPUI SUR MESURE pour lutter contre le décrochage scolaire

Une prise en charge d'un élève est possible au BIJ afin de l'aider à travailler sur un projet quelconque, un comportement, une situation personnelle ou bien pour rencontrer d'autres jeunes témoignant de leurs parcours. En effet, cet outil vient en aide aux établissements, aux jeunes et à leur famille. A travers un programme co-construit avec les équipes enseignantes, les exclusions temporaires peuvent également être prises en charge.

En tous lieux, des ateliers de mise en situation, de réflexion, de coaching, de mise en stage sont organisés et personnalisés selon les profils. Ce dispositif de la Ville qui demande une implication des parents s'inscrit en partenariat avec le CIO et la Réussite Éducative.

### → LE COUP DE POUCE pour soutenir les parcours d'étude et de formation

Ce dispositif municipal consiste en un accompagnement de projet et un soutien financier. Son objectif est d'apporter des informations, des contacts, des ressources pour la conduite de divers projets qu'ils soient individuels ou collectifs, et ce, quelle que soit leur thématique. A disposition des jeunes Etampois (de moins de 26 ans), ce dispositif, est aussi un soutien financier pour leur projet d'études, de formation, de séjour d'études ou de stage professionnel à l'étranger. **La Ville consacre un budget de 50 000 € par an à ce dispositif.**

Les jeunes Etampois doivent constituer un dossier avec le BIJ afin de se présenter devant le jury mensuel « Coup de pouce » et obtenir cette subvention, avant de commencer leur projet.

### → LE TREMLIN FORMATION JEUNES pour découvrir un parcours de formation dans l'animation

Composé de 3 sessions (une session théorique, un stage pratique et une session



d'approfondissement), le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est proposé chaque année à Etampes. Une session de secourisme, des ateliers pratiques, des modules de technique d'animation... viennent compléter ce BAFA. Le tout pour devenir un animateur aux compétences multiples pour travailler l'été ou pour en faire son métier.

#### → **LES STAGES DE REVISIONS SCOLAIRES pour revoir les bases ou approfondir**

Pendant les vacances scolaires ou sur des temps périscolaires, différentes formules de soutien scolaire sont organisées : un stage d'une heure et demi par jour et par matière (mathématiques, français, anglais et méthodologie), et des mercredis bachotage.

De plus, pour s'entraîner ou faire ses devoirs en groupe ou en individuel, des mises à disposition d'espaces dans les locaux du BIJ sont proposés.

#### → **MOBILITE EUROPEENNE ET INERNATIONALE pour les études, un stage, un emploi**

Le BIJ, du fait qu'il fasse partie du réseau « Eurodesk », peut informer le public sur les dispositifs de mobilité en Europe avec Erasmus+ et sur les autres soutiens possibles pour un départ vers l'étranger quelle que soit la formule choisie ex : corps européen de solidarité, service civique à l'étranger, Visa Vacances Travail...

#### → **ORIENT'METIERS pour découvrir des secteurs professionnels et avoir de l'ambition A Etampes, pour faciliter la définition d'un parcours scolaire et de formation, tout un panel d'activités est proposé :**

Visites d'entreprises, rencontres avec des professionnels, salon annuel sur un ou plusieurs secteurs d'emploi, des interventions en établissements scolaires et des forums de l'orientation constituent, entre autre, le programme de l'année...

C'est avec le soutien du CIO, de Pôle Emploi et de la Mission Locale, du service Développement économique de la CAESE, des entreprises du territoire et des organismes de formation que ces actions sont conduites. Avec l'appui de ses partenaires, le BIJ accompagne les jeunes vers la découverte de leur territoire et des secteurs qui recrutent... il participe et organise des jobs dating notamment celui de mars, temps fort avant l'été pour les emplois saisonniers. Ces actions s'inscrivent comme un enrichissement de l'offre des « Parcours Avenir » définis par l'Éducation nationale.

#### → **PASS SANTE : pour prévenir et prendre soin de soi**

Rendez-vous incontournable pour bénéficier de dépistages et de rencontres professionnelles afin de faire le point sur son état de santé et de s'informer, le forum « Parcours santé » a lieu en avril. Cette action conduite avec le CDPS et de nombreux partenaires est ouverte à tout public. Afin de sensibiliser les publics scolaires sur des sujets d'actualité tels que les réseaux sociaux, le sommeil, l'addiction, la nutrition et la conduite à risque (thèmes régulièrement abordés avec les Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté).

Des expositions animées, des ateliers préventifs, des théâtres forums et d'autres formats d'interventions sont mis en place tout au long de l'année.

Ces actions peuvent être mises en œuvre pour les 1<sup>er</sup> et second degrés et s'inscrivent comme un enrichissement de l'offre des « Parcours Santé » définis par l'Éducation nationale.

### → **PASS CITOYEN : pour accompagner le devenir adulte**

Forum des préjugés, atelier sur les fondamentaux de la République, atelier être et savoir-être, visites d'institutions, actions autour de la mixité, de la laïcité, rencontres solidaires, point d'actualité et veille d'infos pratiques avec la newsletter mensuelle... Une offre élargie pour connaître ses droits et ses devoirs.

Ces actions s'inscrivent comme un enrichissement de l'offre des « Parcours Citoyen » définis par l'Éducation nationale.

### → **PASS CULTURE : pour favoriser l'accès à la culture et élargir ses horizons...**

Le BIJ se positionne comme un acteur ressource et intermédiaire entre les jeunes et l'accès à la Culture. L'objectif étant à la fois de faire découvrir les lieux culturels et artistiques sur le territoire, mais aussi ceux qui existent en dehors, ce qui va permettre aux jeunes d'enrichir leurs connaissances. Plus qu'un simple accès à la Culture, ce sont des outils et des connaissances qui sont proposés aux jeunes pour qu'ils s'en saisissent et les réutilisent dans leur orientation scolaire et leur insertion professionnelle.

**Un jeune ouvert d'esprit sur le monde qui l'entoure est un jeune mieux armé à gérer sa vie, aussi bien personnelle que professionnelle.**

### **Des exemples d'actions :**

#### > **Journées découverte des métiers scientifiques**

Chaque année une journée destinée aux femmes est organisée au sein d'une entreprise pour valoriser les parcours scientifiques et inciter la poursuite d'étude dans ce domaine...

Des visites d'universités et de lieux fort de découverte sont proposés (exploradome, synchrotron soleil, musées nationaux, laboratoire...).

#### > **Semaine fête de la science**

Tous les ans, lors de la deuxième semaine d'octobre, aux côtés du Département de l'Essonne, le BIJ renouvelle son programme d'actions et de sensibilisation et propose des expositions animées, des ateliers de sensibilisation aux questions d'actualités et/ou d'intérêt scientifique pour le grand public et le scolaire.

> **Le parcours lycéens** est un dispositif mis en place par la région Ile-de-France et La Villette, qui permet à deux classes de lycée de rencontrer un artiste, de bénéficier d'un atelier d'initiation et de pratique artistique puis d'assister à un spectacle sur scène.



## ● LES ANTENNES DU BIJ

### → Espace IJ « ZARAFA »

Composé d'une salle de formation équipée en tableau numérique et de postes informatiques permettant l'accueil de groupe pour la pratique bureautique, cet espace situé à Guinette est également un lieu ressource convivial « information jeunesse » de proximité.



### Espace IJ « ZARAFA »

Avenue des Meuniers – Tél. : 01 60 80 00 44

Horaires d'ouverture :

Mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Vendredi : de 9 h à 12 h.

Les autres jours sont réservés aux stages et ateliers sur inscription.

### → Le Point Information Jeunesse (PIJ) « Camille-Claudel »

Accessible sans rendez-vous, le PIJ Camille-Claudel met à disposition des outils informatiques, soutient les projets et aide à la recherche de stage... Il propose les mêmes services que ceux développés en Centre-Ville.



### PIJ « Camille-Claudel »

119 bis, boulevard Saint-Michel – Tél. : 01 69 95 50 05

Horaires d'accueil :

**Mardi** : de 14 h à 18 h

**Mercredi** : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

**Jeudi** : de 14 h à 18 h.

### Les permanences du BIJ en établissements scolaires

- Collège Marie-Curie, les lundis de 12 h 30 à 14 h.
- Collège Guettard, les mardis de 12 h 30 à 13 h 30.
- Collège de Guinette, les jeudis de 12 h 30 à 14 h.
- Institution Jeanne d'Arc, les vendredis de 12 h 30 à 14 h.
- Lycée Saint-Hilaire, les jeudis de 15 h à 16 h 30.
- Lycée Nelson-Mandela, les mardis de 11 h 30 à 13 h.
- M.FR Essonne verte, tous les jeudis de 16 h 30 à 18 h.

## ● ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE D'ETAMPES (EPN)

L'objectif de L'EPN est d'accompagner tous les publics à utiliser Internet et les outils multimédia.

Pour cela L'EPN propose aux jeunes et aux familles une multitude de services en lien avec le multimédia tels que :

Stage multimédia à chaque vacances ; L'accès libre ; Le soutien aux démarches en ligne ; L'atelier Thématique ; L'atelier créatif (10-15 ans).

De plus, l'EPN organise des interventions ponctuelles en « prévention & accompagnement aux usages » et met le multimédia au service des projets conduits en ville par le BIJ et ses partenaires locaux.



### Espace public numérique d'Etampes (EPN)

#### Siège et lieu d'inscription BIJ/EPN

12, rue Magne - 01 69 16 17 60

[bij@mairie-etampes.fr](mailto:bij@mairie-etampes.fr)

**Horaires d'ouverture :** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h puis de 14 h à 18 h (fermé le jeudi matin).

## SES ANTENNES :

### QUARTIER DE GUINETTE - ESPACE IJ ZARAFA

Avenue des Meuniers - 01 60 80 00 44



**Mercredi :** de 9 h à 12 h puis de 13 h 30 à 17 h 30.

**Vendredi :** de 9 h à 12 h.

Les autres jours sont réservés aux stages et ateliers.

### QUARTIER SAINT-MICHEL - P.I.J CAMILLE-CLAUDEL

119 bis, boulevard Saint-Michel - 01 69 95 50 05



**Mardi :** de 14 h à 18 h.

**Mercredi :** de 9 h à 12 h puis de 14 h à 18 h.

**Jeudi :** de 14 h à 18 h.

**Les accès aux postes sont libres et les ateliers et stages sont programmés tout au long de l'année.**



## Les modalités d'inscription

- > Une fiche administrative et un règlement intérieur sont à remplir et à signer, sur présentation d'une pièce d'identité.
- > Pour les mineurs, un parent doit être présent obligatoirement pour validation.
- > Une fois la démarche effectuée un compte vous est attribué. Ce compte permet un accès libre à tous les E.P.N de la Ville.

## ● LE C.I.O (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION)



### Contact

#### Centre d'information et d'orientation

21, promenades des Prés - 01 69 92 10 60

**Direction :** Sylvie Pierson

[cio-etampes@ac-versailles.fr](mailto:cio-etampes@ac-versailles.fr)

[www.ac-versailles.fr/cio-etampes](http://www.ac-versailles.fr/cio-etampes)

#### **Le CIO est un service public et gratuit de l'Éducation nationale.**

Lieu d'écoute et d'accueil pour les collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en rupture de scolarité et jeunes adultes. Les psychologues de L'Éducation nationale, spécialisés dans le conseil en orientation aident et conseillent les jeunes et leur famille dans l'élaboration des projets scolaires et professionnels, ainsi que la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves, grâce à leur expertise en psychologie de l'orientation.



### Horaires d'ouverture

**Elles reçoivent sans rendez-vous :** tous les matins de 9 h à 12 h 30 (sauf le mardi matin : uniquement en accueil documentaire).

#### **Les après-midis sur rendez-vous uniquement :**

- Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h.
- Le mercredi après-midi : avec ou sans rendez-vous.
- Le samedi matin : de 9 h 30 à 12 h 30, uniquement sur rendez-vous (selon planning).

**Pendant les vacances :** Le CIO est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h puis de 13 h 30 à 17 h, rendez-vous le matin, sans rendez-vous l'après-midi.

## ● LE P.A.E.J (POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES)



### Le Point Accueil Ecoute Jeunes

10, rue de la Plâtrerie - 01 69 78 36 04

P.A.E.J@oppelia.fr



Lundi : de 9 h à 13 h puis de 14 h à 20 h.

Mardi : de 14 h à 20 h.

Mercredi : de 10 h à 13 h puis de 14 h à 20 h.

Samedi : de 9 h à 13 h puis de 14 h à 17 h.

**Le P.A.E.J s'adresse aux jeunes de 10 à 25 ans et à leur famille. Ce lieu d'accueil gratuit respecte les règles de confidentialité et d'anonymat.** Les équipes du P.A.E.J soutiennent et aident les jeunes en état de souffrance due à un mal-être, à des tensions familiales, à des difficultés scolaires, à l'emploi, à des addictions, etc.

## ● LE CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE



### Le Centre de Protection Maternelle et Infantile

21, rue Jean-Baptiste-Eynard – 91150 Etampes - 01 64 94 04 96

**Le centre de P.M.I est un service du Conseil départemental. C'est un lieu de prévention où une équipe médico-psycho-sociale accueille et accompagne les futurs pères et mères, les parents et les enfants de moins de 6 ans.**

> Le centre propose des consultations médicales et psychologiques sur rendez-vous.

Des ateliers conte sont organisées tous les 1<sup>er</sup> mercredis du mois.

## ● LE CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE



### Centre de Planification et d'Éducation familiale

21, rue Jean-Baptiste-Eynard - 01 64 94 04 96

Le centre de planification et d'éducation familiale est un lieu d'information et d'écoute. Il est donc possible d'y consulter un médecin, une sage-femme ou encore une infirmière afin d'évoquer des sujets importants tels que la contraception, la contraception d'urgence, la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), l'IVG, le suivi de grossesse.

## Horaires d'ouverture

**Centre de P.M.I et du Centre de Planification et d'Éducation Familiale**

**Lundi, mardi et mercredi** : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h - **Jeudi** : de 13 h 30 à 17 h.

**Vendredi** : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

## ● ATELIERS GROUPE FAMILLES

### Contacts et inscriptions

#### → Centre social Jean-Carmet

1, avenue des Noyers-Patins - 01 60 80 05 29

#### → Centre social Camille Claudel

119 bis, boulevard Saint-Michel - 01 69 95 50 00

#### → Centre social Croix-de-Vernailles

16, 17, 19 rue Jean-Etienne-Guettard - 01 69 95 13 60

**Ces espaces ouverts aux parents et aux enfants ont pour objectif de créer du lien social, de favoriser l'intégration et de renforcer les rencontres et les échanges.**

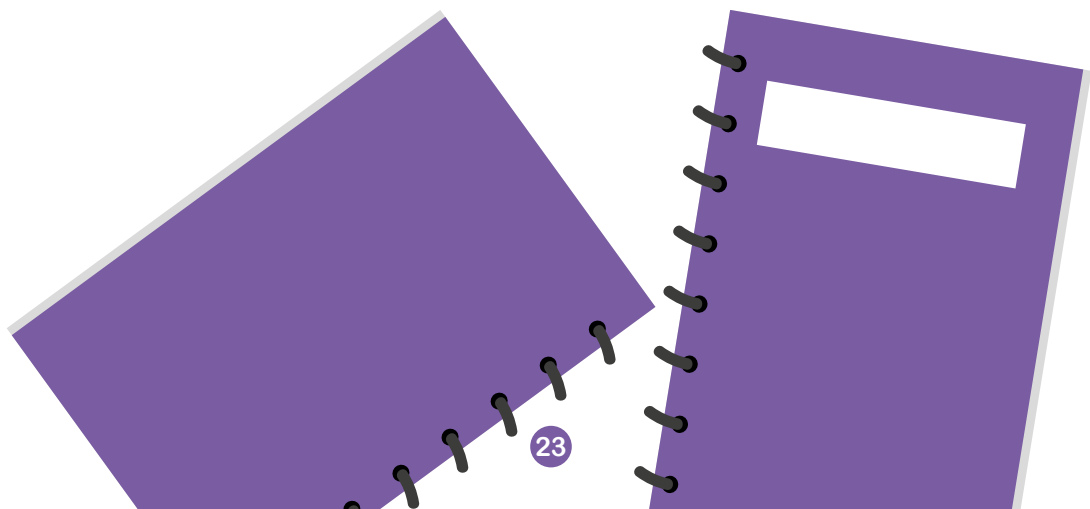
Ces ateliers ont lieu deux fois par semaine à la plateforme multiservices du quartier de la Croix-de-Vernailles : les mardis et jeudis de 14 h à 16 h. Et uniquement le jeudi de 14 h à 16 h au centre social Camille-Claudé.

## ● LE JARDIN PARTAGÉ

**En partenariat avec l'association La petite tortue, cet atelier consiste en une action collective de jardinage en face des bâtiments 22/24 au centre social de la Croix-de-Vernailles.**

## ● LES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Tous les lundis après-midi de 14 h 30 à 16 h 30 à la plateforme multiservices du centre social Croix-de-Vernailles.



# Les aides de bienvenues



## ● L'ALLOCATION ETAMPOISE DE RENTRÉE :

La Ville, par le biais de son CCAS octroie l'Allocation Etampoise de Rentrée aux familles étampois qui ne perçoivent aucune prestation de la CAF afin de les aider à assumer le coût de la rentrée scolaire.

Pour les enfants de 2 à 5 ans : 70 €

Pour les enfants de 6 à 10 ans : 369 €

### Document à fournir afin de bénéficier de cette aide :

- > Pièce d'identité des deux parents ;
- > Livret de famille ;
- > Justificatif de domicile ;
- > Avis d'imposition ou de non imposition 2019 sur les revenus de 2018 ;
- > Les deux derniers justificatifs des prestations CAF (août et septembre) ;
- > Certificat de scolarité.

**Les inscriptions s'effectueront du 2 septembre au 11 octobre 2019 au CCAS, rue des Marionnettes et dans les permanences du Centre Communal d'Action Sociale.**

### Contacts

→ Centre Communal d'Action Sociale - Rue des Marionnettes

### Horaires d'ouverture

**Lundi** : de 13 h 30 à 17 h 30 (fermé le lundi matin).

**Mardi** : de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

**Du mercredi au vendredi** : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

## PERMANENCES

→ **Quartier Saint-Michel :**  
**Centre social Espace Camille-Claudé**  
119 bis, boulevard Saint-Michel  
01 69 95 50 00  
**Tous les jeudis de 9h à 12h.**

→ **Quartier de Guinette :**  
**Centre social Espace Jean-Carmet**  
1, avenue des Noyers-Patins - 01 60 80 05 29  
**Tous les jeudis de 14 h à 17 h.**

→ **Quartier Croix-de-Vernailles :**  
**Centre social Croix-de-Vernailles**  
16, 17, 19 rue Jean-Etienne Guettard  
01 69 95 13 60  
**Tous les mardis de 13 h 30 à 17 h.**

→ **Pôle de proximité et de services :**  
5 ter, boulevard Pasteur  
01 82 92 00 60  
**Le lundi de 13 h 30 à 16 h 30.**



## ● LA CANTINE À 0,15€

**Les familles étampaises rencontrant une situation financière difficile et temporaire peuvent bénéficier d'une facturation réduite à 0,15 €.**

### **L'attribution de ce tarif est soumise à certaines conditions :**

- > La demande est examinée par la Commission sociale via le centre Communal d'Action Sociale. Cette mesure est valable 3 mois et peut être reconduite de façon exceptionnelle sur demande de la famille et après réexamen de sa situation.
- > L'implication de la famille est indispensable. Elle doit mettre tout en œuvre pour rééquilibrer son budget (dossier de surendettement, suivi budgétaire, régularisation du dossier CAF, indemnités journalières).
- > Le quotient familial doit impérativement avoir été calculé.

### Important

**Si les factures établies avec le tarif préférentiel ne sont pas acquittées, le dispositif est annulé.**

### Contacts

#### **→ Centre Communal d'Action Sociale**

Rue des Marionnettes - 01 69 92 68 00

### Horaires d'ouverture

**Du lundi au vendredi :** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

**Mardi :** de 8 h 30 à 18 h.

**Le tarif de 1€ peut être accordé pour les études dirigées et les accueils de loisirs pour les familles étampaises temporairement en difficultés financières. Les démarches et conditions sont similaires à celle de la cantine 0,15€.**

## ● LES AIDES DE LA CAISSE DES ÉCOLES

**La Caisse des écoles est un établissement public communal, de par ses différentes actions, elle contribue à améliorer la qualité de vie scolaire des enfants en participant :**

- > Aux sorties de fin d'année scolaire et aux spectacles de fin d'année civile par le versement d'une subvention de 1,52 € par élève.
- > Aux aides à projets issus des équipes enseignantes (prise en charge des bus, entrée à des spectacles, zoos).
- > Au renouvellement des livres dans les bibliothèques scolaires, 150 € versés à chaque école.
- > En versant une bourse de rentrée scolaire d'un montant de 16 € aux élèves entrant au CP et 31 € aux élèves passant en 6<sup>e</sup>. En offrant un ouvrage à chaque élève quittant le CM2.

**Ces sommes sont versées aux familles par le Trésor Public sur présentation d'un courrier de la Mairie, du livret de famille et d'une pièce d'identité.**

## ● LE DISPOSITIF COUP DE POUCE

Ce dispositif de la Ville d'Etampes est réservé aux jeunes Etampois (de moins de 26 ans) pour les accompagner à la réussite de leur parcours d'études et de formations. Il s'agit d'une aide complémentaire pouvant soutenir jusqu'à 1 500 € un projet en lien avec un cursus scolaire et/ou une formation. Ce soutien n'intervient qu'après les aides de droit commun (bourse scolaire, de mobilité).

**Un dossier est à constituer auprès du Bureau Information Jeunesse (01 69 16 17 60). Présentation du projet par le jeune devant un jury municipal tous les mois.**

## ● LE PASS'RENTRÉE

**C'est fait pour essayer !**

Le Pass'Rentrée, mis en place par la Ville d'Etampes en partenariat avec les associations offre aux jeunes Etampois l'opportunité de pratiquer à l'essai plusieurs disciplines avant de s'inscrire pour l'année.

## ● LES AIDES SUPPLÉMENTAIRES

**L'allocation de rentrée scolaire de la CAF. Cette allocation est destinée aux familles dont les enfants ont entre 6 et 18 ans.**

- > Le montant est variable selon l'âge de l'enfant.
- > Le versement est soumis à certaines conditions.

LES MONTANTS DES ALLOCATIONS POUR LA RENTRÉE 2019	
ÂGES	MONTANTS
6-10 ans	369 €
11-14 ans	390 €
15-18 ans	403 €

### ! Attention !

Les parents d'adolescents de 16 à 18 ans ont obligation de confirmer que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou apprenti pour la rentrée 2019 sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr). La demande se fait auprès de la CAF ou de la MSA pour les familles non allocataires. Le site internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr) est à votre disposition pour tout savoir sur cette prestation.

## ● LES PERMANENCES CAF.FR :

Des ordinateurs sont tous les jours à votre disposition au centre social Camille-Claudiel afin d'effectuer les démarches sur le site internet de la CAF en toute confidentialité. Un membre de l'équipe est présent pour vous apporter son aide.

**Nouveau !**

Les agents du Centre social Jean-Carmet accueillent les familles et les accompagnent dans leurs démarches sur le site [caf.fr](http://caf.fr) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Un agent CAF assure des rendez-vous toute la journée les vendredis.

## Contacts

→ **Centre social Camille-Claudé** : 119 bis, boulevard Saint-Michel - 01 69 95 50 00

**Du lundi au vendredi** : de 9 h à 12 h puis de 14 h à 18 h.

→ **Centre social Jean-Carmet** : 1, avenue des Noyers-Patins - 01 60 80 05 29

**Du lundi au vendredi** : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

## ● LES AIDES ATTACHÉES AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

**Plusieurs aides peuvent être octroyées aux collégiens et lycéens** : l'allocation de rentrée scolaire, les bourses de lycée/collège, les bourses au mérite, la bourse de reprise d'étude de 16/18 ans, le fonds social lycéen, le fonds social pour les cantines...

Le secrétariat de l'établissement fréquenté est le principal interlocuteur.

## ● OBTENIR UNE BOURSE

**Afin de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse, vous devez utiliser le simulateur de bourse, sur le site [http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html#Le\\_simulateur\\_de\\_bourse\\_de\\_lycee](http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html#Le_simulateur_de_bourse_de_lycee)**

Les parents doivent se connecter au portail Scolarité-Services afin d'effectuer la demande de bourse, celle-ci étant généralisée à tout les établissements publics de toutes les académies.

## ● FONDOS SOCIAUX

**Ils permettent d'apporter une aide exceptionnelle à un élève pour faire face à des dépenses de scolarité (exemple cantine).**

## ● LES BONS PLANS

**Des bons plans pour les familles et les jeunes sont régulièrement sur le Facebook Bijetamps. Vous pouvez en bénéficier en un seul clic !**

> **Le ticket loisirs jeunes de la CAF** : le ticket loisirs jeunes est une aide de la CAF qui permet la prise en charge totale ou partielle des frais d'adhésion afin de **favoriser l'accès aux enfants âgés de 6 à 15 ans** à certaines activités de types sportives, artistiques ou culturelles. Seul les familles allocataires peuvent en profiter, cependant, son attribution est tout de même soumise à certaines conditions. Un formulaire à remplir « Ticket loisirs jeunes » est envoyé automatiquement aux familles concernées, et ce, pour chaque enfant bénéficiaire.

## Contact

→ **CAF - Site** : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)-rubrique « Ma Caf » - Tél. : 0 810 25 91 10

## ● LE TICKET LOISIRS RÉGION

**La Région, dans le but de rendre accessible les îles de loisirs à un grand nombre de famille dont le budget est un frein à leur départ en vacances, propose chaque année aux villes de déposer une demande de tickets loisirs.**

De ce fait, l'Île de loisirs d'Etampes propose la piscine, la luge, l'accrobranche ou encore la patinoire.

> **Renseignement auprès des centres sociaux et du BIJ.**

## ● LE TREMPLIN CITOYEN DU DÉPARTEMENT

**Ce dispositif est un soutien financier de 400 € pour un projet Santé, logement, transport ou d'études et formations.**

> Il est destiné aux jeunes Essonnais âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent en bénéficier en contrepartie d'un engagement de 40 h de bénévolat (35 h si le jeune a son PSC1).

> **Les démarches peuvent être faites en autonomie auprès du service du Département au 01 60 91 93 65 ou au 01 60 91 93 54 en téléchargeant le dossier sur le site. Ou auprès du BIJ d'Etampes au 01 69 16 17 60 qui accompagne tous les jeunes dans la constitution de leur dossier.**

## ● LE DISPOSITIF CULTURES DU CŒUR

**L'association nationale « Culture du cœur » propose à de nombreux partenaires de faire office de relais « culture du cœur » et, à ce titre, de faire bénéficier les familles (sous certaines conditions), de sorties gratuites telles que des spectacles, du théâtre, du cinéma à Etampes et ses alentours ou en région parisienne.**

> Pour découvrir l'offre mise en ligne : [www.culturesducoeur.org](http://www.culturesducoeur.org)

> Pour plus de renseignements, contacter le BIJ ou le centre social le plus proche de chez vous.



## ● LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES :

**Des jeunes actifs et impliqués.**



BIJ - 12, rue Magne - 01 69 16 17 60  
bij@mairie-etampes.fr

**Le CMJ : des jeunes engagés et impliqués pour leur Ville.**

**Le Conseil Municipal Jeunes est composé d'une cinquantaine d'élèves, élus pour 2 ans à partir du CM2, de toutes les écoles élémentaires d'Etampes. Il fonctionne les mercredis après-midis de septembre à juin.**

**Le CMJ permet d'associer les jeunes à la vie locale, de développer leur engagement citoyen autour des thématiques telles que :**

- > Le développement durable
- > La solidarité
- > La citoyenneté
- > La communication
- > La santé

**Ils ont ainsi à leur actif des projets tels que :**

Rencontre inter-génération avec les Aînés et les structures locales, ramassage de déchets, création manuelle pour la protection de la nature, chorale, actions de solidarité avec vente d'objets réalisés par les jeunes mais aussi la formation aux gestes de premiers secours, participation au Téléthon, création d'une tisanière éphémère...

**Les CMJ bénéficient également de sorties pour découvrir nos institutions et ses fondamentaux.**



**Il existe 2 possibilités afin de suivre l'actualité du CMJ, la page Facebook du BIJ (qui relate quotidiennement les actions) et la newsletter mensuelle !**

# S'amuser Se détendre



## ● LES ACCUEILS DE LOISIRS POUR LES MERCREDIS ET LES VACANCES

**Pour répondre aux besoins des parents qui ne peuvent prendre de congés lors des vacances scolaires, un accueil sur mesure leur est proposé pour leurs enfants.**

Les accueils de loisirs proposent un éventail d'activités et de sorties en fonction de l'âge des enfants visant à favoriser leur épanouissement et leur autonomie tout en s'amusant.

**Les enfants en école maternelle (3-6 ans) sont accueillis au sein des écoles :**

> Éric-Tabarly > Louise-Michel > Hélène-Boucher.

**Pour les enfants en école élémentaires (6-12 ans) c'est sur le site de Valnay qu'ils se retrouvent.**

**Les accueils de loisirs sont ouverts le mercredi et pendant les vacances scolaires toute la journée.**

### **i** Informations, inscriptions et facturation

Service Enfance de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois-Sud-Essonne

13, rue Saint-Antoine - 01 64 59 27 27

## ● LES ACCUEILS DE LOISIRS DES MAISONS DE QUARTIERS :

### Pour les 6-11 ans

> **Planète Mômes du Centre social Jean-Carmet, réservé aux enfants des quartiers de Guinette et Hauts-Vallons.** Il fonctionne de 8 h 30 à 17 h 30 avec ou sans restauration.

> **L'enfant prodigue du centre social Camille-Claudiel accueille uniquement les enfants habitant le quartier Saint-Michel de 8 h 30 à 17 h 30.**

> **L'accueil de loisirs de la Croix-de-Vernailles hébergé dans l'extension de l'école Jean-de-La-Fontaine, est destiné aux enfants du quartier.** Il est ouvert les mercredis et les jours de vacances scolaires de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

### Pour les 12-17 ans

> **Des animations et des sorties à destination des adolescents sont proposées par le service Animation et Médiation en accueils de loisirs ouverts** (pas d'horaires d'arrivée ni de départ hormis les jours de sortie) **au sein des quartiers de Guinette, Croix-de-Vernailles et Emmaüs Saint-Michel.**

## A savoir

Les enfants ont la possibilité de participer à ces accueils de loisirs par demi-journée. Pour l'Enfant prodigue et la Croix-de-Vernailles il n'existe pas de service de restauration

## Important

### Valables pour tous les accueils de loisirs :

- > Les bulletins d'inscription sont à retirer auprès des directeurs des accueils de loisirs.
- > Un certificat médical est obligatoire pour toutes les inscriptions en accueils de loisirs.

## Informations et inscriptions

### → Centre social Jean-Carmet

Service Animation et Médiation

1, avenue des Noyers-Patins – 01 60 80 05 29

### → Centre social Camille-Claudel

119 bis, boulevard Saint-Michel - 01 69 95 50 00

### → Centre social Croix-de-Vernailles

16, 17,19 rue Jean-Etienne-Guettard – 01 69 95 13 60



## ● LES MAISONS DE QUARTIER :

Véritables espaces d'accueil, d'échanges et de rencontres, parfaitement intégrées dans la vie des quartiers, les Maisons de quartier développent, en partenariat avec les associations, de nombreuses actions éducatives et de loisirs à destination des familles.

### Le Centre social Jean-Carmet

**De 0 à 3 ans :** atelier éveil musical, éveil artistique et racontines.

**De 3 à 12 ans :** atelier d'arts plastiques.

**Le point lecture :** ouvert à tous les âges, cet espace dédié à la lecture ou à l'emprunt de livres, est aussi réservé aux jeux et aux activités le mercredi après-midi. Ce service est gratuit et est ouvert les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 17 h à 19 h et les mercredis de 11 h à 12 h puis de 14 h à 17 h.

### Le Centre social Camille-Claudel

**De 0 à 3 ans :** atelier d'éveil artistique « Les souris vertes » ;

**Pour tous les âges :** Le Pôle du savoir et de la connaissance dispose de 4 000 livres et de jeux à consulter ou à emprunter. **Dans cet espace sont également organisés des ateliers de loisirs :** arts plastiques, modelage, sophrologie, initiation à l'utilisation de tablettes, des expositions, des spectacles jeunes publics.

**Les portes ouvertes :** le 1<sup>er</sup> mercredi de septembre pour le Centre social Jean-Carmet.  
Le 2<sup>e</sup> mercredi de septembre pour le Centre social Camille-Claudé.  
Ces portes ouvertes, donnent l'occasion de découvrir les ateliers proposés, de s'inscrire, de rencontrer les animateurs des Maisons de quartiers, les associations et les permanenciers présents toute l'année.

### Le Centre social de la Croix-De-Vernailles

**De 1 à 3 ans :** atelier d'éveil artistique ; tous les jeudis matins de 10 h 30 à 11 h 30 à la plateforme multiservices.

**De 6 à 11 ans :** accueil de loisirs.

**De 12 à 17 ans :** accueil loisirs

**Pour la famille :** ateliers jeux en famille 1 samedi par mois.

**Les ateliers « parent thèse » :** tous les mardis et jeudis hors période des vacances scolaires. (Hors période vacances scolaires).

## ● PÔLE DE PROXIMITÉ ET DE SERVICES

**Le Pôle de proximité et de services offre aux habitants des quartiers de Saint-Gilles, Saint-Martin et Petit-Saint-Mars un espace convivial où sont à leur disposition :**

- > Une équipe composée d'animateurs sociaux et d'éducateurs.
- > Un soutien à la réussite scolaire.
- > Des permanences pour être accompagné et écouté (CCAS, bailleur, écrivain public).

### Informations et inscriptions

#### → Centre social Jean-Carmet - Service Animation et Médiation

1, avenue des Noyers-Patins - 01 60 80 05 29

Centre social Camille-Claudé

119 bis, boulevard Saint-Michel - 01 69 95 50 00

#### → Centre social de la Croix-de-Vernailles

16,17,19, rue Jean-Etienne-Guettard - 01 69 95 13 60

#### → Pôle de proximité et des services

5 ter, boulevard Pasteur - 01 82 92 00 06

Ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.



## ● LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES QUARTIERS



### **Le Pôle de développement culturel des quartiers**

Centre social Espace Jean-Carmet  
1, avenue des Noyers-Patins - 01 60 80 05 29

### **Un accès à la Culture pour tous !**

Les habitants des quartiers de Guinette, Croix-de-Vernailles et Saint-Michel ont la possibilité d'assister à de multiples représentations telles que des concerts, des spectacles ou encore des pièces de théâtre. Le billet d'entrée leur permettant d'accéder à ce service est à 3 € pour les moins de 18 ans et 5 € pour les 18 ans et plus.

## ● LE STUDIO DE RÉPÉTITION :



### **Centre social Espace Jean-Carmet**

1, avenue des Noyers-Patins - 01 60 80 05 29

**Un studio de répétition professionnel a été aménagé au centre social espace Jean-Carmet. Il est entièrement équipé, insonorisé et climatisé et peut de ce fait, accueillir tous les musiciens (qu'il soit un groupe ou seul) de tous âges et de tous niveaux.**

## ● LE SERVICE ANIMATION DU PATRIMOINE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



### **Le service Animation du Patrimoine**

Hôtel Anne-de-Pisseleu – Place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits de l'Homme  
01 69 92 69 00

## ● LE MUSÉE INTERCOMMUNAL D'ÉTAMPES



Cour de l'Hôtel-de-Ville – Place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits de l'Homme  
01 69 92 69 12 - [musee@caese.fr](mailto:musee@caese.fr)

**Par le biais de ses nombreuses disciplines et multiples collections, le Musée intercommunal d'Étampes retrace toute la vie locale :**

- > La paléontologie, l'archéologie, les Beaux-Arts, l'art contemporain et l'ethnologie.
- > Le service pédagogique participe également aux projets de classes pour tous les niveaux scolaires. Des ateliers viennent compléter les visites du Musée.
- > Les enfants pourront bénéficier d'ateliers de sensibilisation au patrimoine local et aux collections du Musée qui seront organisés tout au long de l'année.



## ● LES ARCHIVES MUNICIPALES



### Les Archives municipales

4, rue Sainte-Croix - 01 64 94 85 07

[archives.municipales@mairie-etampes.fr](mailto:archives.municipales@mairie-etampes.fr)

**Horaires d'ouverture :** du mardi au samedi sur rendez-vous

### **Pour tout savoir sur la Ville d'Etampes et son histoire, ainsi que celle de sa Région depuis le Moyen Âge, il s'agit du lieu propice.**

En effet, il est possible d'y consulter gratuitement les documents sur place. Un cycle de conférences est proposé de septembre à juin (programme sur simple demande).



### A savoir

**Une pièce d'identité doit être présentée afin de consulter les archives. Il n'est pas nécessaire d'être majeur. Le prêt à domicile n'est pas envisageable, cependant, la prise de photos numérique est autorisée.**

## ● L'ATELIER D'ARTS PLASTIQUES :



### L'atelier d'Arts Plastiques

11, rue de la Vigne

Inscriptions auprès du Service Culturel à l'Hôtel Anne de Pisseleu

[service.culturel@caese.fr](mailto:service.culturel@caese.fr)

01 69 92 69 07 - N° de l'atelier : 01 64 94 88 70 (aux heures de cours)

**Les enfants âgés de 7 ans et plus, peuvent, du lundi au vendredi, accéder à l'Atelier d'Arts Plastiques. De plus, des cours y sont aussi consacrés aux lycéens afin de les aider à préparer leur option pour le BAC.**

Une équipe de professionnels aide les enfants à développer leurs capacités créatrices en leur enseignant différents type de cours tels que le dessin, les modes de peinture (aquarelle, pastel, gouache, peinture à l'huile) et même la gravure.

## ● LE THÉÂTRE INTERCOMMUNAL :



### Le théâtre intercommunal

Rue Léon-Marquis

### Réservations et renseignements

service.culturel@caese.fr - 01 69 92 69 07

Page Facebook : Théâtre intercommunal d'Etampes

**Le théâtre intercommunal d'Etampes est soutenu par le Conseil départemental de l'Essonne pour sa programmation et ses actions culturelles dans le cadre du Contrat Culturel du Territoire.**

De nombreuses représentations sont dédiées au public scolaire et des séances d'actions culturelles sont organisées régulièrement en amont des spectacles, au sein des écoles, des collèges et des lycées du territoire.

Des spectacles adaptés aux tout-petits sont proposés tout au long de l'année. Les spectacles sont proposés à des tarifs très accessibles (de 3 à 15 €, exceptionnellement 20 € pour les programmations « têtes d'affiche »).

> **Un abonnement permet la découverte de 4 spectacles pour 50 €.**

> **La carte famille à 30 € comprend 2 billets adultes et 2 billets enfants pour un même spectacle.**

## ● CINETAMPES



### CINEtampes

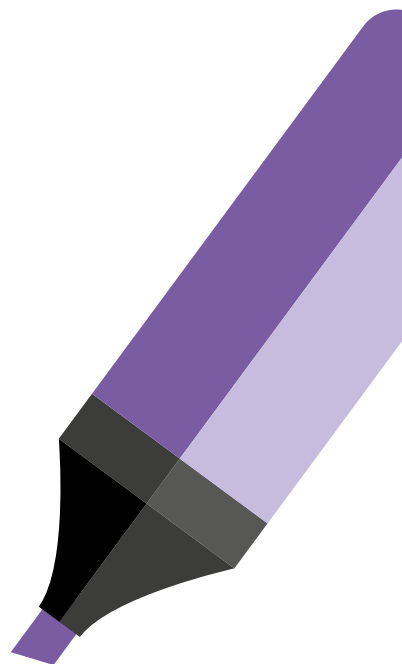
Théâtre intercommunal d'Etampes - Rue Léon-Marquis

Renseignements au service culturel intercommunal

cinetampes@caese.fr - 01 69 92 69 14

**Salle Art et essai, CINEtampes propose du cinéma d'auteurs, des films d'animation, des documentaires, des soirées thématiques (Ciné-Philo ou Ciné-Peinture), et Ciné-concerts...**

CINEtampes travaille aussi en étroite collaboration avec les établissements scolaires de la ville de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne avec les dispositifs « Ecole » Collège » « Lycéens et apprentis au cinéma ».



## ● LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE (SERVICE INTERCOMMUNAL)



### Conservatoire à rayonnement Intercommunal de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

19 bis, rue Louis-Moreau - 01 64 59 26 76

conservatoire.etampes@caese.fr

Plus d'information sur [www.etampois-sudessonne.fr](http://www.etampois-sudessonne.fr)

**Donner le goût et les moyens de jouer ensemble, faire partager la musique, telle est la mission du Conservatoire intercommunal.**

Les ateliers instrumentaux et vocaux (jazz, classique, musiques actuelles et traditionnelles, MAO...) font partie de l'apprentissage individuel. Plus de 20 instruments sont enseignés.

**Nouveauté pour la rentrée :** création d'une filière voix pour les jeunes de 8 à 20 ans comprenant une formation vocale complète, travail de la polyphonie en chœur et acquisition des bases de l'accompagnement au piano/guitare. Recrutement sur audition.



**L'option facultative de musique au baccalauréat est proposée aux lycéens de terminale.**

## ● BIBLIOTHÈQUE DIANE-DE-POITIERS



### Bibliothèque Diane-de-Poitiers

4, rue Sainte-Croix - 01 64 94 05 65 - [bibliotheques.caese.fr](http://bibliotheques.caese.fr)

**Horaires d'ouverture :** **mardi :** de 16 h à 18 h - **Mercredi :** de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h.

**Vendredi :** de 14 h à 18 h 30 - **Samedi :** de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

**La Bibliothèque intercommunale Diane-de-Poitiers, permet d'emprunter gratuitement des livres, des films, des CD et des revues.**

La bibliothèque, c'est aussi tout au long de l'année : des ateliers, des expositions, des spectacles, des ateliers loisirs créatifs, des ateliers jeux vidéo...



**Des postes informatiques sont désormais à disposition pour les révisions scolaires, des recherches et des démarches en ligne.**

> **Pour les 0 à 4 ans :** Racontines musicales séances d'éveil autour d'histoires en musique.

> **Pour les 5 ans et plus :** Heures du conte, séance pour s'évader dans le monde des contes et des histoires.

> **Pour les 6 ans et plus :** Ateliers jeux de société pour partager des moments de convivialité et découvrir ou redécouvrir une multitude de jeux.

> **Pour les 8 ans et plus :** hack@ctu c'est le rendez-vous pour les mordus de mangas et BD et de nombreuses animations autour des jeux vidéo !

## ● BIBLIOTHÈQUE ULYSSE



### **Bibliothèque Ulysse**

6-8, rue Jean-Etienne-Guettard - 01 69 78 06 67

**Horaires d'ouverture :** **mardi** : de 16 h 30 à 18 h - **Mercredi** : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

**Samedi** : de 14 h à 17 h.

**Un très large choix de livres (albums, romans, bandes dessinées, mangas, documentaires) ainsi que des DVD sont mis à la disposition des enfants de 0 à 14 ans par la bibliothèque Ulysse.**

De plus, des animations, des ateliers, des spectacles ainsi que des expositions sont régulièrement proposés.

### **> Pour les tout-petits et leurs accompagnants**

Les P'tites oreilles, séances d'éveil pour partir à la découverte du livre autour d'histoires, de comptines et jeux...

**> Pour les 5 ans et plus :** Club lecture pour parler de livres en compagnie des bibliothécaires. Ateliers jeux de société, pour se divertir, partager des moments de convivialité et découvrir ou redécouvrir une multitude de jeux.



**Les programmes complets des animations de ces deux bibliothèques sont disponibles sur chaque site et sont à découvrir sur le site internet : [bibliotheques.caese.fr](http://bibliotheques.caese.fr) et sur [www.etampes.fr](http://www.etampes.fr)>guides**

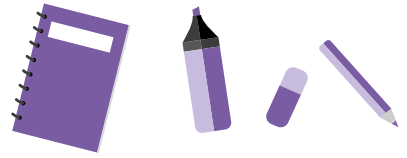
### **Modalités de prêt valables pour l'ensemble des bibliothèques :**

Il suffit de présenter un justificatif de domicile et une autorisation parentale (pour les enfants mineurs) afin de s'inscrire et obtenir sa carte de lecture gratuitement.

## ● LIRE ET FAIRE LIRE

**Dans les écoles élémentaires Les Prés, Jacques-Prévert et l'école maternelle Louise-Michel, un rendez vous intergénérationnel a lieu une fois par semaine et est animé par des bénévoles dans le but de donner aux enfants l'envie de lire.**

# Les règles de vie en communauté



## ● LA PAUSE DÉJEUNER :

**On respecte les règles de vie en collectivité !**

**Afin que la pause déjeuner se passe dans une ambiance conviviale, des règles de vie doivent être respectées, tant à l'égard des autres enfants que du personnel mais aussi du matériel et de la nourriture.**

**Le soir, on ne laisse surtout pas son enfant seul dans la rue !**

**La circulation des mineurs de moins de 13 ans est réglementée pendant les congés scolaires.** Un arrêté municipal pris en 2001 précise qu'un enfant de moins de 13 ans ne peut circuler seul dans la ville de 23 heures à 6 heures.

**Merci aux parents de contribuer au respect de cette mesure qui vise à protéger les enfants.**

# Mes notes

ETAMPES



## La France, un pays laïc

**"La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés sont un devoir de l'Etat."**

*Préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République.*

**"La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte."**

*Article 2 de la loi du 9 décembre 1905.*

**"La Laïcité constitue une conquête à préserver et à promouvoir, de portée universelle."**

*Henri Pena-Ruiz.*

